

Comité Syndical du Syndicat Mixte Ouvert

Délibération n°2020-033

Eure Normandie Numérique

Réunion du 28 septembre 2020

Objet : Création de la commission dédiée à la communication.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BCLI/2014-02 du 13 janvier 2014 portant création du syndicat mixte ouvert Eure Numérique ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte ;

Le Comité syndical, réuni en séance publique le 28 septembre 2020 à l'Hôtel du Département à ÉVREUX,

le quorum étant atteint,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE

- D'adopter le rapport de Monsieur le Président relatif à la création de la Commission dédiée à la communication.
- De désigner Monsieur Frédéric DELAMARE Président de cette commission.

- Nombre de voix pour :

- Collège EPCI : 29
- Collège Conseil Départemental : 21
- Collège Conseil Régional : 3

- Nombre de voix contre :

- Collège EPCI : 0
- Collège Conseil Départemental : 0
- Collège Conseil Régional : 0

- Abstention :

- Collège EPCI : 0
- Collège Conseil Départemental : 0
- Collège Conseil Départemental : 0

Fait à Evreux, le 28 septembre 2020

Pour extrait conforme,

Le Président

Frédéric DUCHÉ

